

LE 23 SEPTEMBRE 2024  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-trois septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

**Sont présents les conseillères et conseillers :**

Mmes Roxanne Therrien  
Francine Charles  
Émilie Derganc  
Catherine Maréchal  
MM. Michel Lauzon  
Robert Charron  
François Bélanger  
Marc Laurin

**Sont également présents :**

MM. Mario Boily, directeur général  
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint  
Nicolas Bucci, greffier

**Sont absentes :**

Mmes Guylaine Coursol, conseillère  
Isabelle Gauthier, conseillère

<b>608-09-2024 Adoption de l'ordre du jour.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 septembre 2024, tel que modifié comme suit :

**Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :**

- a) Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, Sous-volet 2.2 Projets de développement territorial MAPAQ. (FSD-2024-08) (G5 500 N15601 #123159)
- b) Embauche au poste de chef aux opérations au Service de la sécurité incendie. (G4 112)
- c) Contrat de gré à gré concernant la préparation d'un rapport d'expertise comptable. (G7 113 U4 N15935)
- d) Transaction et quittance relative à l'acquisition d'une partie du lot 6 376 380, appartenant à « Daniel Paiement et France Paiement », dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 113 N5713 #120241)

M. LE MAIRE PATRICK CHARBONNEAU DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, EN RAISON DE RELATIONS FAMILIALES :

- d) Transaction et quittance relative à l'acquisition d'une partie du lot 6 376 380, appartenant à « Daniel Paiement et France Paiement », dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 113 N5713 #120241)

**609-09-2024 Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 10 septembre 2024, tel que présenté.

**610-09-2024 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 10 au 23 septembre 2024 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	10 429 415,83 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	780 121,63 \$
• TOTAL.....	<u>11 209 537,46 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 20 septembre 2024.

**611-09-2024 Modification de la résolution numéro 508-08-2024 Aide financière à « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) » pour le projet « Mirabel fête l'érable du Québec - 10<sup>e</sup> édition » (FSD-2024-07). (G5 500 N15601 #123010)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 508-08-2024 *Aide financière à « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) » pour le projet « Mirabel fête l'érable du Québec - 10<sup>e</sup> édition » (FSD-2024-07)*, afin d'augmenter le montant maximum de l'aide financière à « 30 000 \$ » et d'imputer une partie de cette aide financière au fonds d'activités financières, soit un montant de 10 000 \$. ».

<b>612-09-2024</b>	<b>Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac. (G6 112 U4 N1059)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public numéro CAR-2025, pour un achat regroupé en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de l'organisation municipale.

Qu'un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

Que la Ville de Mirabel confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

Que la Ville de Mirabel s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

Que la Ville de Mirabel s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

Que la Ville de Mirabel reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ.

De transmettre la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

<b>613-09-2024</b>	<b>Octroi d'un mandat concernant la mise en œuvre d'une campagne de relations publiques de la couronne Nord dans les dossiers du transport collectif. (G3 312 N1446 et G5 213)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 12 juin 2024, a donné son accord relativement à l'octroi d'un mandat de gré à gré à la firme « AUCOIN Stratégie & Communication » afin d'accompagner les mairesses et maires de la couronne Nord dans l'élaboration d'une stratégie de relations publiques dans le dossier du transport collectif et de prévoir un montant maximal de 30 000 \$, excluant les taxes, pour ledit mandat et que le coût de ce mandat soit partagé entre les cinq MRC de la couronne Nord selon les modalités prévues à l'Entente intermunicipale concernant la TPÉCN;

CONSIDÉRANT QUE conformément à son mandat, la firme « AUCOIN Stratégie & Communication » a présenté le 15 août 2024, lors d'une séance extraordinaire de la TPÉCN, une stratégie de déploiement d'une campagne de relations publiques visant à interpeller le gouvernement du Québec sur les enjeux de financement, de gouvernance et d'offre de transport en commun pour la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord souhaite mandater la firme « AUCOIN Stratégie & Communication » pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques, dans le cadre du concept consensuel « L'Agenda de mobilité durable au niveau de la couronne Nord »;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme « AUCOIN Stratégie & Communication » datée du 28 août 2024 pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques;

CONSIDÉRANT QU'un budget ad hoc devra être adopté par chacun des conseils des MRC, parties prenantes de l'Entente inter MRC, concernant la TPÉCN relativement aux honoraires et dépenses dudit mandat pour la mise en œuvre de la stratégie de relations publiques;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la Ville de Mirabel représente un montant de 13 028 \$ sur un budget total ad hoc de 85 000 \$, excluant les taxes, soit 15,33 %;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel donne son accord à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour mandater la firme « AUCOIN Stratégie & Communication » relativement à la mise en œuvre d'une stratégie de relations publiques pour la couronne Nord dans les dossiers du transport collectif.

D'autoriser et de prévoir un budget ad hoc de 13 028 \$, excluant les taxes, d'ici le 31 décembre 2024.

<b>614-09-2024</b>	<b>Contrat de gré à gré concernant la fourniture d'espaces médias pour fins de publicité ou de promotion. (G3 218 U4 N15185)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE l'*Hebdo Infos-Mirabel* est le seul journal local distribué (porte-à-porte) sur l'ensemble du territoire, et qu'au surplus, une exception à la *Loi sur les cités et villes* est prévue quant à une demande d'appel offres en matière de fourniture d'espaces médias pour fins de publicité ou de promotion;

CONSIDÉRANT QUE le Service de communications recommande l'octroi du contrat à la firme « Hebdo Infos-Mirabel du Groupe JCL » le contrat consistant à la fourniture d'espaces médias pour fins de publicité ou de promotion dans l'Infos Mirabel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « L'Hebdo Infos-Mirabel du Groupe JCL », le contrat pour la fourniture d'espaces médias pour fins de publicité ou de promotion, pour l'année 2025, pour des prix unitaires apparaissant à la proposition d'entente, soit un prix approximatif de 44 070 \$, excluant les taxes, la proposition d'entente étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la directrice du Service de communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente concernant la fourniture d'espace médias pour fins de publicité ou de promotion, le tout, tel qu'il appert au projet d'entente daté du 23 septembre 2024 ou de toute entente substantiellement conforme.

<b>615-09-2024</b>	<b>Soumission relative à la revalorisation ou disposition des résidus de balais dans un site autorisé. (2024-049) (X4 111 104 U3 N15730)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 3 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Service de recyclage Sterling inc. », la soumission relative à la revalorisation ou disposition des résidus de balais dans un site autorisé, pour des prix unitaires

apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 122 119,54 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 11 septembre 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-049 préparé en juillet 2024 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro X4 111 104 U3 N15730, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

<b>616-09-2024</b>	<b>Soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) fourgons <math>\frac{3}{4}</math> tonne. (2024-052) (G6 112 U3 N4826)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Garage P. Venne inc. », la soumission relative à la fourniture et livraison de deux (2) fourgons  $\frac{3}{4}$  tonne, année 2024 ou plus récents, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 187 409,25 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 16 septembre 2024.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2024-052 préparé en juillet 2024 par le directeur du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 112 U3 N4826, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq (5) ans.

En fonction du montant réel de la dépense réalisée, tout solde non utilisé de ce fonds pour le financement de la dépense ci-dessus mentionnée sera automatiquement retourné audit fonds.

<b>617-09-2024</b>	<b>Acte de servitude avec Bell Canada et Hydro-Québec concernant les parties des lots 3 376 610, 3 376 611 et 3 416 450, en bordure de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 800 N2324 #123147)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude selon lequel la Ville de Mirabel accorde à Bell Canada et Hydro-Québec des droits réels et perpétuels nécessaires à leurs opérations respectives en matière de

télécommunication et de lignes de distribution d'énergie électrique, et ce, contre des parties des lots 3 376 610, 3 376 611 et 3 416 450, en bordure de la rue Charles, dans le secteur de Saint-Janvier, selon les termes et conditions d'un projet d'acte, daté du 23 septembre 2024 ou de tout autre projet d'acte substantiellement conforme.

Tous les frais afférents à l'acte de servitude sont à la charge du promoteur « 9498-9035 Québec inc. (Les Constructions Dynaplex) ».

<b>618-09-2024</b>	<b>Entente avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour la nomination d'un conseiller scientifique en chef à la Ville. (G3 300 U4 N11750)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT la résolution 427-05-2021 adoptée par la municipalité le 25 mai 2021 confirmant la lettre d'entente pour la collaboration entre l'INRS et la Ville de Mirabel pour développer une zone d'activité économique écoresponsable à Mirabel;

CONSIDÉRANT le désir du milieu scientifique de créer des alliances avec des partenaires institutionnels et d'arrimer leurs travaux aux enjeux municipaux;

CONSIDÉRANT la formalisation de cette étape en vue du développement du Carrefour d'innovation écoresponsable de Mirabel, dont les besoins en recherche pourront être comblés par l'INRS;

CONSIDÉRANT le climat d'incertitude et la complexité des défis à relever en matière d'agriculture, d'environnement, d'énergie, de gestion de l'eau et de gestion des matières résiduelles, ainsi que la nécessité de conclure des partenariats intersectoriels audacieux et de trouver des solutions innovantes et pérennes;

CONSIDÉRANT les retombées significatives de la présence d'un conseiller scientifique au sein de notre appareil municipal pour la Ville, l'écosystème et la communauté;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'adopter l'entente avec l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) pour la nomination d'un conseiller scientifique en chef à la Ville de Mirabel.

D'autoriser la directrice de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ci-avant mentionnée et autres documents nécessaires.

<b>619-09-2024</b>	<b>Entente concernant la production et la distribution du bulletin municipal <i>Mirabel Vous Informe</i> (MVI). (G3 211 U4 N15093)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT l'importance de bénéficier de la production et de la distribution d'un journal local, un journal d'information indépendant et impartial;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est satisfaite de la collaboration avec le Groupe JCL au regard de la production des *Mirabel Vous Informe* (MVI) de janvier, mars, mai, juillet et septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'il est appréciable que le MVI soit imprimé à Mirabel;

CONSIDÉRANT QU'il est intéressant de permettre aux citoyens qui ne souhaitent pas recevoir la version papier du journal et du bulletin de se faire retirer de la distribution;

CONSIDÉRANT QUE le MVI demeure disponible en version électronique sur le site web ou encore sur l'application mobile;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice du Service des communications, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une entente concernant la production et la distribution du bulletin municipal *Mirabel Vous Informe*, le tout tel qu'il appert au projet d'entente daté du 23 septembre 2024 ou de toute entente substantiellement conforme.

<b>620-09-2024</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement interdisant la circulation des véhicules lourds sur toutes les rues, entre le rang Saint-Étienne et le 3710, rue Chénier, sur les montées Rochon et Robillard, sur le rang de La Fresnière (de la rue Chénier à la limite municipale partagée avec la Ville de Saint-Eustache) ainsi que sur les rues Berthelot et de Chatillonnet, dans le secteur de Saint-Benoît et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2643)</b>
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement interdisant la circulation des véhicules lourds sur toutes les rues, entre le rang Saint-Étienne et le 3710, rue Chénier, sur les montées Rochon et Robillard, sur le rang de La Fresnière (de la rue Chénier à la limite municipale partagée avec la Ville de Saint-Eustache) ainsi que sur les rues Berthelot et de Chatillonnet, dans le secteur de Saint-Benoît, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

<b>621-09-2024</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-9925, pour l'immeuble situé au 15298 à 15300, rue de Saint-Augustin, sur le lot 3 492 168, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)</b>
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2023-9925, relativement à l'agrandissement et la rénovation

extérieur d'une habitation unifamiliale existante, pour l'immeuble situé au 15298 à 15300, rue de Saint-Augustin, sur le lot 3 492 168, dans le secteur de Saint-Augustin, sous réserves de l'ajout d'un balcon avec des colonnes et une rampe blanche, de s'assurer que le dessous est caché par un aménagement paysager, d'ajouter des persiennes noires de chaque côté des deux fenêtres principales en façade et de s'assurer que la couleur de tous les éléments existants de teinte brune-orangée, à savoir particulièrement les pignons et la toiture, soit ajustée afin de s'agencer avec la couleur des accents autorisés par le présent PIIA.

**622-09-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0094, pour l'immeuble situé sur la rue de Saint-Augustin, sur le lot 6 515 940, dans le secteur de Saint-Augustin. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0094, relativement à une nouvelle construction principale sur une artère principale, pour l'immeuble situé sur la rue de Saint-Augustin, sur le lot 6 515 940, dans le secteur de Saint-Augustin, tel que présenté.

**623-09-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0096, pour l'immeuble situé au 6931, rang Saint-Vincent, sur le lot 1 553 786, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0096, relativement au remplacement des cinq fenêtres existantes de la façade avant d'un bâtiment construit en 1871 et situé à l'extérieur d'un secteur villageois, pour l'immeuble situé au 6931, rang Saint-Vincent, sur le lot 1 553 786, dans le secteur de Saint-Benoît, tel que présenté.

**624-09-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0128, pour l'immeuble situé au 20905, chemin de la Côte Nord, sur les lots 1 692 625 et 1 692 248, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0128, relativement à la modification des revêtements extérieurs, pour l'immeuble situé au 20905, chemin de la Côte Nord, sur les lots 1 692 625 et 1 692 248, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, sous réserves que le revêtement soit remplacé sur l'ensemble du mur latéral.

**625-09-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0132, pour l'immeuble situé au 10320, rang Saint-Vincent, sur le lot 2 050 114, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 114)**

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0132, relativement à une nouvelle construction principale agricole ayant une superficie de plus de 300 m<sup>2</sup>, pour l'immeuble situé au 10320, rang Saint-Vincent, sur le lot 2 050 114, dans le secteur de Sainte-Scholastique, tel que présenté.

**626-09-2024**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0080, pour l'immeuble situé au 17211, chemin des Pins, sur les lots 1 691 412 et 4 663 541, dans le secteur de Saint-Antoine. (X6 114)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2024-0080 relativement à la construction d'un bâtiment abritant un manège pour chevaux ayant une superficie de plus de 300 mètres carrés, pour l'immeuble situé au 17211, chemin des Pins, sur les lots 1 691 412 et 4 663 541, dans le secteur de Saint-Antoine, tel que présenté.

**627-09-2024**    **Démolition d'un bâtiment situé au 15103, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 511)**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de démolition d'un bâtiment situé au 15103, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique, de « Isabelle Éthier et Philippe Lamothe Junior »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil, après analyse du dossier, a pris la décision de ne pas autoriser la démolition du bâtiment;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc :

De refuser la démolition du bâtiment situé au 15103, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique.

La conseillère, Mme Francine Charles, et les conseillers, MM. Michel Lauzon et Marc Laurin ont voté contre et la résolution est adoptée à la majorité.

**628-09-2024**    **Priorités annuelles d'interventions en développement économique Plan d'action 2024. (X6 313 N15196)**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Mirabel en avril 2020 portant sur le Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre ses priorités d'interventions annuelles et que lesdites priorités sont contenues à l'intérieur des *Priorités annuelles d'interventions en développement économique 2024*;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver les Priorités annuelles d'intervention en développement économique 2024 tel qu'identifiées au document intitulé « Priorités annuelles d'interventions 2024 » et daté du 26 août 2024.

<b>629-09-2024</b>	<b>Mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises pour l'année 2024. (X6 313 U1 N15192)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT la nouvelle entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) portant sur le Fonds Régions et Ruralité volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional (FRR);

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises est nécessaire,

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'adopter la mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises 2024, tel qu'il appert du projet de Politique de soutien aux entreprises datée du 26 août 2024.

<b>630-09-2024</b>	<b>Mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2024. (X6 313 U1 N15193)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie est requise;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'adopter la mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2024, tel qu'il appert du projet de Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, datée du 26 août 2024.

<b>631-09-2024</b>	<b>Approbation du rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité – Volet 2. (G5 500 U4 N15606 #108422)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR) pour la période du 1er avril au 31 décembre 2022.

<b>632-09-2024</b>	<b>Renouvellement du permis pour l'achat des pesticides auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec. (X4 200 N10870)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De renouveler le permis pour l'achat des pesticides classe C et d'autoriser à cet égard le contremaître à l'horticulture, Fanny Deschênes, à représenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, les documents nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec, en vertu de la *Loi sur les pesticides*.

<b>633-09-2024</b>	<b>Regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mirabel, de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et de l'Office d'habitation Thérèse-de Blainville. (G3 300 N1052)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mirabel, l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville ont présenté aux conseils municipaux des Villes de Blainville, de Boisbriand, de Bois-des-Filion, de Charlemagne, de L'Assomption, de Mascouche, de Mirabel, de Repentigny, de Rosemère, de Sainte-Anne-des-Plaines, de Sainte-Thérèse et de Terrebonne leur intention commune de se regrouper;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de Mirabel, à l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et à l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville lesquels seront éteints;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel office deviendra l'agent des Villes de Blainville, de Boisbriand, de Bois-des-Filion, de Charlemagne, de L'Assomption, de Mascouche, de Mirabel, de Repentigny, de Rosemère, de Sainte-Anne-des-Plaines, de Sainte-Thérèse et de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Mirabel d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De recommander favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Mirabel, de l'Office municipal d'habitation de Lanaudière Sud et de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville.

<b>634-09-2024    Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP). (G3 316)</b>
--

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux*. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

Il est proposé et résolu unanimement :

De proclamer la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la Grande semaine des tout-petits, qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

De procéder à la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, et d'inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

### Dépôt de documents.

Le greffier dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 20 septembre 2024; (G1 211 101 120 N11458)
- b) rapport concernant la divulgation de la conseillère Guylaine Coursol relativement à sa déclaration des intérêts pécuniaires. (G1 211 101 110 N14530)

### Affaires nouvelles.

**635-09-2024 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, Sous-volet 2.2 Projets de développement territorial MAPAQ. (FSD-2024-08) (G5 500 N15601 #123159)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville soutient les projets collectifs de l'érable depuis 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a collaboré aux réflexions entourant la Stratégie de l'érable de Mirabel 2025-2030 en cours de développement;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie de l'érable permettra de propulser Mirabel comme destination incontournable de l'érable;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie contribuera à la prospérité et résilience de l'industrie acéricole;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une ressource attirée pendant 12 mois à la mise en œuvre de la Stratégie de l'Érable permettra de démarrer en force les actions;

CONSIDÉRANT QUE le programme du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), sous-volet 2.2 couvre jusqu'à 80 % des dépenses admissibles du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De déposer une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026, Sous-volet 2.2 Projets de développement territorial MAPAQ.

D'autoriser, sous réserve de l'acceptation du projet par le MAPAQ, l'utilisation des fonds du FRR-Volet 2 (enveloppe 2025), soit la somme de 19 620\$, pour financer la portion contribution du demandeur au projet.

D'autoriser, la directrice de Mirabel économique, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relativement au présent dossier ou tout autre document nécessaire.

**636-09-2024      Embauche au poste de chef aux opérations au Service de la sécurité incendie. (G4 112)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'embaucher, Dannick Proulx-Lajeunesse, à titre de cadre, au poste de chef aux opérations au Service de la sécurité incendie, le tout selon les conditions de travail négociées et spécifiées dans un document préparé par le Service des ressources humaines.

**637-09-2024      Contrat de gré à gré concernant la préparation d'un rapport d'expertise comptable. (G7 113 U4 N15935)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « Fortin Gagnard Groupe Conseil », le contrat pour la préparation d'un rapport d'expertise comptable, pour un prix approximatif de 48 000 \$, excluant les taxes.

D'autoriser le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour la préparation d'un rapport d'expertise comptable, tel qu'il appert d'un projet de contrat en date du 23 septembre 2024 ou de tout contrat y étant substantiellement conforme, ainsi que tout document nécessaire.

D'imputer cette dépense au fonds du règlement d'emprunt numéro 2623.

---

M. LE MAIRE PATRICK CHARBONNEAU SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LA QUESTION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 638-09-2024), EN RAISON DE RELATIONS FAMILIALES :

**638-09-2024      Transaction et quittance relative à l'acquisition d'une partie du lot 6 376 380, appartenant à « Daniel Paiement et France Paiement », dans le secteur de Saint-Augustin. (G7 113 N5713 #120241)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a signifié un avis d'expropriation le 10 juillet 2023 à « Daniel Paiement et à France Paiement » pour une partie du lot 6 376 380 au Cadastre du Québec, maintenant désigné comme étant le lot 6 508 627 au Cadastre du Québec, lequel a été transféré à la Ville le 13 mars 2024, par la publication d'un avis de transfert au Bureau de la publicité des droits de Deux-Montagnes sous le numéro 28 578 126;

CONSIDÉRANT QUE la partie expropriée et la Ville se sont entendues, en principe, concernant les modalités pour régler l'indemnité finale d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE les discussions ont permis de finaliser le dossier d'acquisition des propriétés qui ont été requises pour permettre la réalisation du projet d'école secondaire à Saint-Augustin;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, toute transaction et quittance avec « Daniel Paiement et France Paiement » relativement à l'acquisition, par la Ville, par voie d'expropriation, du lot 6 508 627, et substantiellement conforme aux modalités sur lesquelles les parties se sont entendues, de même que tout autre document nécessaire y étant relatif.

M. LE MAIRE PATRICK CHARBONNEAU NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS DE CETTE RÉOLUTION.

---

**Parole aux conseillères et conseillers.**

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

**Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance.

**639-09-2024 Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Nicolas Bucci, greffier